

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
 DÉPARTEMENT DU DOUBS
 CANTON : BAVANS
 COMMUNE : BAVANS (25550)
 N° INSEE : 25048

Tampon Sous-préfecture

N° 35/2019

Nos réf. : AT/HT/DB/MCR

**EXTRAIT DU REGISTRE
 DES DÉLIBÉRATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL**

SOUS - PREFECTURE
31 JUL. 2019
MONTBELIARD

DATE DE CONVOCATION : 05/07/2019	L'an deux mil dix neuf le huit juillet à vingt heures,
DATE D'AFFICHAGE : 08/07/2019	Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Agnès TRAVERSIER, Maire
NOMBRE DE CONSEILLERS : <i>En exercice : 27 Présents : 18 Votants : 22 Ayant donné procuration : 4 Absents excusés : 4 Absent : 1 Exclu : 0</i>	<i>Étaient présents :</i> TRAVERSIER Agnès, ATAR Nathalie, DURY Bernard, JELIC Céline, GRISEY David, LIPSKI Jean-Pierre, MORANDINI-HENRICI Séverine, VILMINOT Pascal, MULLER-FRAS Stéphanie (arrivée à 20h04), FRANÇOIS Claudine, GLAB Grégory, GROSJEAN Aline, MÉRAUX Jocelyne, CLAUDON Pierre, RADREAU Sophie, MORASCHETTI Élisabeth, LOUYS Jean-Pierre, HERGAS Jasminska. <i>Étaient représentés :</i> BORNE Aurélien, BEDEZ Christian, PLANÇON Aurélie, ADDE Patrick
OBJET : <i>Modification des tarifs de la restauration scolaire – 2019</i>	<i>Procurations données :</i> BORNE Aurélien a donné procuration à DURY Bernard, BEDEZ Christian a donné procuration à LIPSKI Jean-Pierre, PLANÇON Aurélie a donné procuration à TRAVERSIER Agnès, ADDE Patrick a donné procuration à LIPSKI Jean-Pierre, <i>Absents excusés :</i> LALLAOUA Nora, NOIROT Catherine, SEGAUD Grégoire, DELMARRE Véronique, <i>Absent :</i> GORGULU Alpay.
RÉSULTAT DU VOTE : - Pour : 22 - Contre : 0 - Abstention : 0	Grégory GLAB est nommé secrétaire de séance.

Suite à la réunion de la Commission « Jeunesse – Vie scolaire » du 06/06/2019, une tranche a été ajoutée de manière à différencier la tranche 3 (majorité des personnes) et les revenus les plus aisés. Les premières tranches ont également été scindées afin d'être en adéquation avec les barèmes CAF.

ACCUEIL PERISCOLAIRE

TRANCHES		QF	matin	midi	panier repas*	soir 1h00	soir 2h00
T1	QF ≤ 580	T1	0,8	4,1	1	0,8	1,6
T2	580 < QF ≤ 775	T2	1	5,2	1,8	1	2
T3	776 < QF ≤ 1800	T3	1,1	5,75	2,3	1,1	2,2
T4	QF > 1800	T4	1,3	5,9	2,5	1,3	2,6
T5	Extérieurs	T5	1,5	7	4,5	1,5	3

* UNIQUEMENT SUR PAI

Par Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

le Conseil Municipal fixe ainsi que ci-dessus les tarifs de la restauration scolaire et du périscolaire à compter du 01/09/2019.

Fait et délibéré à Bavans, le 08/07/2019

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme



DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE

Transmise à la Préfecture le 08/07/2019

Publiée le 08/07/2019.....

DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire

